

Pour ne pas tout perdre

Dinu Bumbaru

Number 75, Winter 1998

Le patrimoine à l'oeuvre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17055ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bumbaru, D. (1998). Pour ne pas tout perdre. *Continuité*, (75), 53–54.

POUR NE PAS TOUT PERDRE

S'il y a urgence en matière de protection du patrimoine, c'est bien celle de bâtir un partenariat novateur entre les acteurs du patrimoine et ceux des mesures d'urgence.

On s'y affaire enfin.

par Dinu Bumbaru

Dans les années 70, les démolitions sauvages et l'urbanisme dévastateur éveillèrent les consciences à la nécessité de se prémunir à l'avenir contre de telles erreurs. Plus récemment, d'autres événements nous ont brusquement mis en présence de périls inattendus. Les crues du Saguenay ou du Manitoba, les séismes de Charlevoix, les tornades, les incendies criminels, les saccages comme celui qui a endommagé l'hôtel du parlement lors des émeutes de la Saint-Jean, l'explosion des bombes des motards criminalisés, voilà autant de menaces inédites auxquelles les spécialistes en patrimoine n'étaient pas préparés. À ces écueils, il faut ajouter l'insouciance, la négligence et le manque de préparation qui entraînent des pertes importantes et d'autant plus navrantes, qu'on aurait bien souvent pu les éviter.

Sur la scène internationale, cette préoccupation a mené à l'élaboration d'une démarche conjointe lancée en 1992 par le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS), l'UNESCO, le Conseil international des musées (ICOM), celui des archives (ICA), la Fédération internationale des bibliothèques (FLA) et de nombreux autres partenaires.

Cette démarche est apparue essentielle à la suite d'événements, comme la guerre en ex-Yougoslavie, qui ont gravement endommagé de précieux biens patrimoniaux.

Une telle initiative amène cependant à poser la question de la définition. Qu'est-ce au juste que le patrimoine? Comment choisir ce qui mérite d'être sauvé à travers les bâtiments, paysages, villes, écrits, objets d'art, artefacts, traditions ou milieux? Le patrimoine n'est-il pas la somme irréductible de tout cela?

NÉCESSAIRE PRÉVENTION

C'est en cherchant à protéger ce tout contre les catastrophes naturelles, les accidents et les conflits que des États et des organisations non gouvernementales se sont rapprochées, unissant leurs efforts sous la bannière du programme international Bouclier bleu dont le rôle est de coordonner les actions de tous les partenaires engagés dans la sauvegarde du patrimoine.

Cette initiative a inspiré les «acteurs» canadiens et québécois de la conservation. Deux événements — un sommet pancanadien à Québec en septembre 1996 et une journée d'étude à Montréal en mai 1997 (voir encadré) — ont permis de considérer la protection du patrimoine sous un nou-



veau jour. Les participants du monde patrimonial et ceux des mesures d'urgence ont manifesté un intérêt pour l'établissement d'un réseau.

Est-ce vraiment possible, alors que le monde du patrimoine est divisé en clans? Il y a ceux du bâti et du paysage, qui se démarquent du personnel muséal, qui, lui, n'appartient pas au même univers que les archivistes ou les gens des savoirs et traditions. Tous sont avides de projets, de connaissance, de diffusion et de techniques, mais peu se soucient de prévention et d'actions soutenues qui ne soient pas que sectorielles. L'entretien n'a rien de glorieux et les catastrophes n'arrivent qu'aux autres, voilà les réflexions cachées qui inhibent l'action. Ainsi, on a employé la loi ou la Convention du patrimoine mondial pour classer des édifices ou inscrire le Vieux-Québec sur la Liste de l'UNESCO sans pour autant

Le parlement de Québec ravagé. Une image qu'on croirait venue d'ailleurs.
Photo: Gaston Deschênes

appliquer les articles portant sur leur conservation. Or, les éléments et les vandales n'ont pas besoin de permis, d'études ou de subventions pour agir. Préférons-nous guérir plutôt que prévenir? Parfois, on le jurerait.

De leur côté, les responsables des mesures d'urgence, qu'il s'agisse de la sécurité civile ou des pompiers, invoquent l'argument de la protection des vies pour faire régner en maîtresses absolues les normes et les hiérarchies d'intervention qui excluent les préoccupations et les expertises patrimoniales. Ces gens n'ont ni le temps ni le réflexe — certains diront la culture — de s'occuper d'un legs qu'ils jugent, dans le feu de l'action, accessible. À Ville de La Baie, en juillet 1996, la police a même

MESURES D'URGENCE ET PATRIMOINE

Réflexion exploratoire et développement d'un modèle national à l'usage d'autres pays étaient au programme du premier Sommet sur le patrimoine et les mesures d'urgence au Canada, qui a eu lieu à Québec, les 16 ou 17 septembre 1996. Organisée par les sections canadiennes du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) et du Conseil international des musées (ICOM) avec l'appui de l'UNESCO, de la Commission de la capi-tale nationale du Québec et de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, cette rencontre a permis de comparer les expériences menées dans divers pays (États-Unis, Suisse, Japon, Macédoine, Pays-Bas) avec celles faites au Canada (Saguenay, Archives nationales du Canada). Des représentants du milieu des archives, des musées et des collections, du patrimoine bâti et de la protection civile ont dressé un bilan des gestes positifs déjà consentis et dégagé quatre pistes d'action pour l'avenir: la sensibilisation, la collaboration, le développement de la ressource locale et le renforcement du réseau d'action en patrimoine.

Le 21 mai 1997, Héritage Montréal, la Communauté urbaine de Montréal et ICOMOS Canada donnaient suite à ce premier rassemblement en réunissant quelque 90 personnes pour une journée d'étude organisée avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, du Consulat des Pays-Bas, du Musée du fjord du Saguenay et des Archives nationales du Canada. Cette journée a créé des liens profitables entre des partenaires en patrimoine et des acteurs locaux comme les municipalités et les communautés religieuses. À cette occasion, on a jeté les bases d'un nouveau réseau en patrimoine à l'usage du Bureau des mesures d'urgence de la CUM. Les catastrophes, a-t-on rappelé aux participants, arrivent toujours sans prévenir. Lorsqu'elles surviennent, seules la préparation, la prévention et la formation peuvent sauver le patrimoine.

chassé la directrice du musée du Fjord venue accomplir son devoir et évaluer les dégâts. C'est donc avant la crise qu'il faut y penser.

UNE QUESTION D'ATTITUDE

On pourrait croire à une totale incompatibilité des écoles de pensée patrimoniale et urgentologique, mais ce serait sans compter sur la bonne volonté et l'évolution — discrète mais indubitable — des mentalités. À la journée d'étude de mai 1997, le directeur du Bureau des mesures d'urgence de la Communauté urbaine de Montréal annonçait que son organisation associera désormais le patrimoine à la vie humaine dans les priorités d'intervention et qu'il exami-

nera les plans d'urgence municipaux en conséquence. Le directeur régional de la sécurité civile a lui aussi admis qu'on ne peut plus ignorer les biens patrimoniaux dans la gestion des sinistres. Il est vrai qu'au-delà des normes, la prise de conscience du patrimoine comme ressource non renouvelable et facteur d'identité des collectivités a engendré un nouveau sens des responsabilités. De plus, les biens à caractère patrimonial constituent des éléments de stabilité et de pérennité non négligeables dans le rétablissement des collectivités et des individus sinistrés. Pensons, par exemple, aux archives qui seront bien utiles pour informer les générations futures des risques d'inondation ou encore pour assurer la continuité des administrations. Sans qu'il n'y paraisse à première vue, le patrimoine émerge comme une ressource précieuse pour les personnes chargées d'appliquer les mesures d'urgence.

Il s'agit donc de changer nos attitudes et de bâtir, pierre par pierre, la collaboration entre les réseaux institutionnels, professionnels et bénévoles du milieu du patrimoine et les organisations chargées d'intervenir en cas de sinistre. Combien de pompiers connaissent aujourd'hui la valeur du patrimoine bâti ou archivistique de leur district? Combien sauront préserver adéquatement ces héritages advenant un incendie? Inversement, combien de conservateurs ou de propriétaires de biens patrimoniaux maintiennent un contact permanent avec les services d'urgence de leur municipalité? Des responsables des mesures d'urgence ont fait un premier pas en s'intéressant au patrimoine et en demandant notre aide. Répondrons-nous à leur appel? Aux Pays-Bas, des conservateurs volontaires assu-

rent une veille permanente destinée à assister les services d'urgence en cas de catastrophe. À LaSalle, on a mis en place un réseau léger de concertation des services, chargé, par exemple, d'informer les pompiers de la stratégie du « plan patrimoine » de la municipalité. Ces expériences méritent d'être multipliées et partagées.

Force est de constater qu'en 1998, les questions de préservation de patrimoine ne peuvent plus être évitées. L'intérêt pour notre héritage culturel et architectural dépasse l'action des habituels partenaires gouvernementaux. Ces derniers ne pouvaient d'ailleurs plus suffire seuls à la tâche, minés par le manque de moyens, l'absence de vision cohérente des décideurs et l'hémorragie de nos experts. Des catastrophes comme le déluge du Saguenay nous rappellent que le patrimoine est chose fragile et irremplaçable. Saisissons la main tendue par les gens des mesures d'urgence. Nous pourrions ainsi améliorer nos pratiques, bâtir des alliances novatrices et briser l'actuel isolement administratif du patrimoine. Peut-être alors saurons-nous mieux préserver ces richesses dont nous sommes à la fois les bénéficiaires et les fiduciaires.

Dinu Bumbaru est directeur des programmes à Héritage Montréal et membre du comité exécutif du Conseil international des monuments et des sites.



À Outremont, en 1996, un incendie détruit plusieurs habitations de cette ville reconnue d'intérêt patrimonial. Photo: Dinu Bumbaru